Vendredi 6 décembre, lors du CSE (Conseil supérieur de l'éducation) le ministre Vincent Peillon a annoncé la suppression de la note de vie scolaire.

La suppression n'est pas encore réglementaire, mais cette annonce dans un cadre officiel doit permettre dans les établissements de fonder le refus de renseigner les bulletins à l'occasion des conseils de classe – s'il est encore temps !

Cette annonce, très attendue, arrive en effet bien tard. Très contestée par les collègues, mais aussi par l'institution, ses jours étaient comptés puisqu'elle n'avait pas été reprise dans la loi d'orientation et de programmation dite « de refondation de l'école ».

Combattue par SUD éducation depuis son instauration, sa demande de suppression avait fait l'objet d'un vœu quasiment unanime lors du CSE du 19 septembre. A défaut de prendre la décision d'abroger, le ministère s'était alors engagé à saisir en urgence le CSP (conseil supérieur des programmes) pour qu'il rende un avis avant la fin du premier trimestre de l'année scolaire sur la question de sa suppression. Cet avis a été rendu le 21 novembre, mais il a encore fallu attendre deux semaines avant l'annonce du ministre.

La disparition de ce « livret ouvrier » des élèves sera – enfin ! – réglementairement acquise avec la publication des décrets et arrêtés qui seront présentés lors du CSE du 19 décembre.